

doute doit être placé au premier rang. Mais ce qui est plus étonnant encore, c'est que M. Fontaine, l'auteur du premier des écrits que nous annonçons ici, a essuyé des menaces de la part des jureurs, & qu'il n'a pas eu peu de peine à faire paroître sa victorieuse dissertation. Il fut *menacé d'être pris à parti & interpellé à réparation d'honneur*. Plaisante *interpellation* ! L'auteur ne nomme personne, il réfute un serment manifestement impie, dont l'objet fait l'exécration de tous les chrétiens, & met en mouvement toutes les puissances de l'Europe. Le défenseur du serment est connu d'ailleurs pour avoir plus d'une fois écrit dans le style de Diderot & de Voltaire. Quelle *réparation* donc y auroit-il à lui faire ?

Je ne dis peut-être pas assez. La croyance d'un Dieu, selon Voltaire & tous les philosophes, excepté les athées & Bayle, est le fondement de toute société ; & ce n'est qu'imparfaitement, & par une espèce de dérivation altérée d'une source pure, que les notions corrompues de la Divinité, obtiennent quelques-uns des effets de la véritable. Selon le défenseur du serment d'égalité, le culte du vrai Dieu est indifférent à l'égard de la société ; & n'a aucune influence politique sur le bonheur des peuples ; & les institutions de Lycurgue n'eussent pas été meilleures en politique, si au lieu de sacrifier à tous les dieux de la Grèce, Sparte n'avoit adoré qu'un seul Dieu. C'est-à-dire, qu'une sanction imaginaire & ridicule des loix morales, a le même effet qu'une sanction réelle & divine ; que la connoissance